Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20260924-2026-09-39-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER - M. BERNARD-GRANGER – Mme BOICHET-PASSICOS– M TRUFFET – Mme CHARVIER – M. CLÉVY – Mme CROENNE – M. VIOLLET – Mme BRUN – Mme GALMICHE – M NICOLLET – Mme PAÏS – M. ZARRELLA – Mme MARTINA – M. ABRY – Mme AUGUSTIN – Mme BURDIN – M. FONTAINE – M. PERRUISSET – M. MONTEIRO-BRAZ – Mme PIGNARRE LOPES – Mme PELLAS – M. DÉMEZ – M GOURBIERE - M. TAIX – Mme FAVRE

Absents excusés : M DEPLANTE qui a donné pouvoir à M BERNARD-GRANGER – Mme TERRIER qui a donné pouvoir à Mme PAÏS – M HAMEK qui a donné pouvoir à Mme CHARVIER – M VENI qui a donné pouvoir à Mme BOICHET-PASSICOS – Mme DA COSTA qui a donné pouvoir à M DULAC – Mme ROMAIN qui a donné pouvoir à M TAIX

Mme Maude GALMICHE a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-09-39

Nature : 7. Finances Locales – 7.10.1. Subventions et Secours

Objet : Subventions aux établissements scolaires dans le cadre des animations culturelles au titre de l'année scolaire 2026-2027

Rapporteur : Nicolas TRUFFET, Adjoint au Maire

Dans le respect des objectifs de la politique culturelle municipale, chaque année, des projets pédagogiques sont élaborés par les équipes de la médiathèque, de l'EMMDT, du musée, du service programmation culturelle et de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) à destination des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Rumilly.

Chaque service propose aux professeurs des écoles de Rumilly des offres culturelles variées : spectacles, lectures, visites, ateliers, concerts. Toutes ces propositions sont réunies dans un livret et ont été présentées aux enseignants le 25 juin au Quai des Arts.

Les propositions peuvent être gratuites comme payantes. Pour les propositions payantes, elles peuvent faire l'objet d'une prise en charge dans le cadre des subventions municipales. En effet, chaque année, le conseil municipal vote deux types de subventions cumulables.

- Subvention spectacle vivant : 3.00 € par enfant et par année scolaire pour tous les élèves inscrits dans les établissements publics maternels et élémentaires. Concernant les établissements privés

maternels et élémentaires, le versement de la subvention s'applique uniquement aux élèves domiciliés dans la commune.

L'utilisation de cette subvention est fléchée vers les spectacles proposés par la Commune au Quai des Arts. La subvention est versée sur la base des effectifs d'enfants réellement présents aux spectacles, suite à la réception d'un bilan qualitatif des actions.

- Subvention Culture : 1.50€ par enfant et par année scolaire pour tous les élèves inscrits dans les établissements publics maternels et élémentaires. Concernant les établissements privés maternels et élémentaires, le versement de la subvention s'applique uniquement aux élèves domiciliés dans la commune.

Cette subvention permet de participer à une animation culturelle, visite du musée, cinéma, accueil de compagnie artistique, etc...
Elle est versée sur la base des effectifs d'enfants réellement présents et conditionnée à la rédaction d'un bilan qualitatif.

Pour l'année 2025/2026, 1234 élèves rumilliens ont bénéficié d'une subvention spectacle et 1217 élèves ont bénéficié de la subvention culture. Le coût pour la collectivité s'élève à 5 527.50€ pour l'année 2026. La somme votée au BP 2026 s'élevait à 6500€. Ce montant a été calculé en fonction du nombre d'élèves inscrits dans les écoles rumilliennes, soit 1 528 élèves à la rentrée 2025.

Au BP 2027, la somme à inscrire sera inférieure à 6500€, en fonction de la réduction du nombre d'élèves inscrits.

La commission Culture et Évènementiel a débattu de ce dossier lors réunion en date du 8 septembre 2026.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE le versement de ces subventions pour l'année scolaire 2026/2027.**

La Secrétaire de séance

Maude GALMICHE

Le Maire

Signé par : CHRISTIAN DULAC
Date : 28/09/2026
Qualité : MAIRE de RUMILLY